Informations de base

2004/2020(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Grandes orientations de la politique économique GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005 **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	27/11/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2587	2004-06-02

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Agriculture et développement rural	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/03/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/04/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0238	Résumé
19/04/2004	Vote en commission		
19/04/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0280/2004	
22/04/2004	Décision du Parlement	T5-0378/2004	Résumé

22/04/2004	Débat en plénière		
22/04/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2020(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 099-p2 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/20806

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0280/2004	19/04/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0378/2004 JO C 104 30.04.2004, p. 0750-1061 E	22/04/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2004)0238	07/04/2004	Résumé

Grandes orientations de la politique économique GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2004/2020(INI) - 07/04/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : actualiser les grandes orientations de politique économique de 2003 (GOPE) pour tenir compte du prochain élargissement. CONTENU : la présente communication entend actualiser les grandes orientations de politique économique (GOPE) en vue de tenir compte de la situation des pays adhérents. Pour l'essentiel, ces GOPE actualisées reconduisent la stratégie de politique économique adoptée par le Conseil européen en juin 2003 et confirme que cette stratégie est également indiquée pour les pays adhérents. Parallèlement, la Commission adopte des ·recommandations pour l'emploi· (CNS/2004/0082), inspirées des orientations politiques définies lors du Conseil européen de mars 2004, ainsi que des conclusions de la task-force sur l'emploi présidée par M. Wim Kok, tout en restant dans le cadre constitué par la ·stratégie européenne pour l'emploi· et par les ·lignes directrices pour l'emploi·, révisées en 2003. En ce qui concerne les GOPE, le principal objet de cette actualisation est d'intégrer les nouveaux États membres dans le cadre actuel de coordination des politiques économiques. Elles sont articulées autour de trois grands thèmes: - des politiques macroéconomiques axées sur la stabilité et la croissance, ce qui passe notamment par une convergence nominale réelle et durable des nouveaux États membres, par des situations budgétaires saines, par une réduction des déficits courants et par des hausses de salaires nominales compatibles aussi bien avec la stabilité des prix qu'avec les gains de productivité; - des réformes économiques propres à accroître le potentiel de croissance de l'Europe, ce qui suppose que les pays adhérents: .d'une part, mettent en oeuvre des politiques de l'emploi facilitant les mutations structurelles actuellement à l'oeuvre sur le marché du travail; .d'autre part, améliorent leur productivité en favorisant la concurrence, en allégeant les contraintes réglementaires, en renforçant la R&D et en développant leurs marchés des capitaux; - la recherche de solutions plus durables dans les domaines

suivants: .stabilité économique (notamment pour faire face au vieillissement de la population); .stabilité sociale (grâce au rôle essentiel du travail pour sortir les individus de la pauvreté); .protection de l'environnement (un domaine où l'investissement dans les transports et l'énergie peut jouer un rôle important). En raison de l'ampleur de ces défis, les nouveaux États membres seront confrontés à des choix politiques difficiles. Les grandes orientations de politique économique tiennent compte des spécificités des pays adhérents, par exemple en prévoyant pour eux, dans les recommandations individuelles, des périodes d'ajustement plus longues que pour les États membres actuels. En ce qui concerne les Quinze, les recommandations formulées dans le cadre des GOPE adoptées par le Conseil européen en juin 2003 restent entièrement d'actualité jusqu'en 2005. Les fiches pays pour l'Allemagne, la Grèce, la France, l'Italie, les Pays-Bas, lePortugal et le Royaume-Uni comportent en outre des actualisations succinctes, qui soulignent la nécessité d'un ajustement en matière de politique budgétaire.

Grandes orientations de la politique économique GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2004/2020(INI) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D), le Parlement européen a apporté une appréciation critique sur la recommandation de la Commission relative à la mise à jour des grandes lignes directrices de politique économique de la Communauté et des États membres. Quoiqu'il approuve les lignes générales pour la période 2003-2005, il demande que la stratégie actuelle soit axée sur les réformes structurelles, les investissements et une politique d'emploi de meilleure qualité. Au vu du ralentissement économique prolongé, des taux de croissance et de la vitesse de reprise décevants, le Parlement insiste sur la nécessité de renforcer la croissance économique ce qui devrait conduire à plus d'emplois et à une productivité accrue. De plus, l'Europe doit mettre davantage l'accent sur la durabilité économique, sociale et environnementale. Ceci devrait réduire sa vulnérabilité à l'appréciation de l'euro et aux chocs extérieurs et contribuer également à l'intégration du marché intérieur et des nouveaux États membres. Le Parlement préconise de mettre davantage sur l'investissement dans l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie, l'innovation la recherche et le développement, la politique industrielle en insistant sur le rôle des PME, les énergies renouvelables et les technologies favorables à l'environnement. En particulier, il demande la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'écotechnologie et de stratégies qui conduiraient à une plus grande convergence économique, à une réduction du secteur informel et de l'exclusion sociale et à une certaine éradication de la pauvreté. L'amélioration dans la perception des taxes et la lutte contre la fraude fiscale et la concurrence fiscale déloyale sont également importants pour financer l'investissement public. Le Parlement demande d'engager des négociations sur des mesures appropriées et équitables qui devraient renforcer l'adaptabilité du travailleur, la flexibilité dans les contrats type et la sécurité dans les autres contrats. Les parlementaires estiment que ces mesures devraient attirer davantage de personnes vers un emploi qu'ils pourraient conserver, accroître la flexibilité de l'ensemble du marché du travail et accroître les investissements en capital humain. Le Parlement rappelle la possibilité d'augmenter les dépenses actuelles du budget de l'Union fixées à 0,8% du PIB, tout en précisant que la marge de manoeuvre concernant les dépenses va jusqu'à 1,24% du PIB pour 2004-2006. Il insiste enfin pour que les États membres accroissent leurs efforts afin de satisfaire aux engagements du protocole de Kyoto.